**Les valeurs et les principes de la République à l’épreuve de la cohésion sociale. Dossier 1.**

**Consigne** : à partir du dossier documentaire suivant, élaborez une présentation orale de 3’30 minimum et 10’ maximum, répondant au sujet suivant : « **la France républicaine : des valeurs et principes qui permettent la cohésion sociale** ».

**Doc. 1** : La solidarité

**Solidarité :**

Lien social reposant sur un sentiment d'appartenance à une même communauté et poussant chacun à se montrer coopératif et attentif aux difficultés d'autrui.

https://www.alternatives-economiques.fr/

Nom féminin

Fait d'être solidaire ; relation entre personnes qui entraîne une obligation morale d'assistance mutuelle.

https://dictionnaire.lerobert.com/

Le fonds social pour les cantines a pour objet de faciliter l'accès à la restauration scolaire du plus grand nombre de collégiens, de lycéens, d'élèves d'Erea et d'ERPD, et tout particulièrement ceux en situation de précarité. Les aides accordées au titre du fonds social pour les cantines doivent permettre de faire face à tout ou partie des dépenses relatives aux frais de restauration. Toutefois, la gratuité de la restauration ne pourra être accordée qu'à titre exceptionnel et pour une durée limitée…Au début de chaque année scolaire, le chef d'établissement informe par les moyens les plus appropriés la communauté éducative, les élèves et leurs familles, de l'existence du fonds social pour les cantines et des modalités d'attribution de l'aide…Après avoir pris connaissance des difficultés financières rencontrées par certaines familles, le chef d'établissement déterminera le ou les documents à fournir pour que l'élève puisse bénéficier de cette aide à la restauration scolaire. Dans la limite des crédits dont il dispose, il décide quels sont les élèves bénéficiaires de l'aide afin de fixer la tarification à un niveau adapté aux familles concernées.

https://www.education.gouv.fr/

**Doc. 2** : L’impôt sur le revenu pour favoriser la réduction des inégalités

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, affiche

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Selon leur montant, les revenus (rapportés au nombre de parts fiscales) sont divisés en une ou plusieurs tranches. Chaque tranche de revenu est imposée selon un pourcentage différent et progressif : plus le revenu d’une personne est important, plus le taux d’imposition qui s’applique est élevé. Le niveau d'imposition dépend également de la composition du foyer… l'impôt progressif (taux qui augmente en fonction du revenu) a donc un effet redistributif puisque les plus riches sont davantage mis à contribution…Selon l’Insee, en 2022, la réduction des écarts de niveaux de vie permise par la redistribution provient :

à 60 % des prestations sociales (minima sociaux, prime d’activité, aides au logement, prestations familiales),

à 40 % des prélèvements obligatoires directs (impôt sur le revenu, cotisations et contributions sociales).

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, affiche

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

www.economie.gouv.fr/

**Doc. 3** : Les cotisations sociales pour favoriser la réduction des inégalités

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, diagramme

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

La Sécurité sociale que nous connaissons aujourd’hui est le fruit d’une longue histoire démarrée véritablement en 1945…

**Le financement de la protection sociale en France repose sur un principe fondamental : la solidarité !**

Les cotisations et contributions sociales versées par les personnes qui travaillent financent les besoins de toutes et tous, y compris ceux qui ne travaillent pas comme les enfants, les jeunes étudiants, les personnes sans emploi ou encore les retraités. Autrement dit, que vous soyez salarié, travailleur indépendant ou employeur, ce sont vos cotisations et contributions sociales qui financent l’essentiel des prestations sociales pour vous, vos proches et tout le monde. Ces cotisations sont proportionnelles aux revenus : les plus hauts revenus contribuent davantage pour permettre à ceux qui ont moins de ressources de bénéficier d’une couverture sociale équivalente.

https://www.urssaf.fr/

**Doc. 4** : Le don du sang en France

Le don de sang est vital : un accident de la route, une hémorragie lors d'une opération ou un cancer, cela peut arriver à tout le monde. Chaque jour, chaque semaine, chaque mois de l’année, les patients sont nombreux à avoir besoin de sang. Mais les produits sanguins ont une durée de vie limitée : 42 jours pour les globules rouges et seulement 7 jours pour les plaquettes ! Les dons doivent donc être réguliers, quotidiens afin de garantir à chaque patient les produits sanguins dont il a besoin au moment où il en a besoin. L'acte volontaire et bénévole de donner son sang est donc irremplaçable.

https://dondesang.efs.sante.fr/

Une image contenant texte, capture d’écran, logiciel, Icône d’ordinateur

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Doc. 5** : Secours, solidarité et fraternité

Une image contenant texte, capture d’écran, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

Une image contenant texte, dessin, Police, dessin humoristique

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

**Doc. 6** : La fraternité

**Fraternité :**

Nom féminin

Lien existant entre personnes considérées comme membres de la famille humaine ; sentiment profond de ce lien.

https://dictionnaire.lerobert.com/

Elle peut être interprétée comme un sentiment d’appartenance qui assure la cohésion de la société et qui détermine une façon d’être (tolérance, compassion, solidarité) …

La fraternité repose alors à la fois sur le respect d’autrui (au nom de la tolérance, refus des discriminations …) et aussi sur la mise en œuvre de la solidarité (protection sociale). C’est donc un contenu généreux et plein de promesses, mais qui reste flou et qui ne peut pas se traduire totalement par des obligations juridiques.

https://eduscol.education.fr/media/5873/download

Cédric Herrou, agriculteur militant des Alpes-Maritimes, a été arrêté à quatre reprises entre 2016 et 2017 pour avoir facilité l’entrée en France et la circulation de migrants. En 2017, il a été condamné en appel à quatre mois de prison avec sursis pour avoir aidé environ 200 migrants à traverser la frontière italienne. En 2021, la Cour de cassation, se fondant sur une décision du Conseil constitutionnel, relaxe définitivement Cédric Herrou

https://www.vie-publique.fr/

Décision n° 2018-717/718 QPC du 6 juillet 2018

M. Cédric H. et autre [Délit d'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger]

Il découle du principe de fraternité la liberté d’aider autrui, dans un but humanitaire, sans considération de la régularité de son séjour sur le territoire national.

Aux termes de l'article 2 de la Constitution : « La devise de la République est "Liberté, Égalité, Fraternité" ». La Constitution se réfère également, dans son préambule et dans son article 72-3, à l'« idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité ». Il en ressort que la fraternité est un principe à valeur constitutionnelle.

https://www.conseil-constitutionnel.fr/

**Doc. 7** : Solidarité ou fraternité ?

La fraternité, une notion ambiguë, que nous avons le sentiment de bien connaître, mais qui est en partie indéfinissable. Paradoxalement, le mot fraternité, dans l’usage que nous lui connaissons aujourd’hui, n’évoque jamais l’idée d’un lien familial. À la limite, c’est le contraire : il désigne un lien qui relie ceux qui ne sont pas de la même famille ; c’est, idéalement, ce qui nous lie à l’ensemble de « la famille humaine ». Loin de renvoyer à un lien biologique, celui qui lie entre eux frères et sœurs d’une même famille, lorsqu’on parle de fraternité, les mots « frère » et « sœur » sont utilisés pour désigner une relation beaucoup plus large…Et il prend son sens le plus large lorsqu’il évoque un sentiment que l’on est censé éprouver pour les membres de l’humanité tout entière…Dans toute société digne de ce nom, il existe une obligation de solidarité. Elle se traduit par l’existence de dispositifs visant, par exemple, à assurer un secours à ceux qui sont dans le besoin ou en danger, à organiser un système de santé publique, à indemniser ceux qui connaissent des situations de chômage contre leur volonté, à assurer l’existence de ceux qui ne sont plus en état de travailler, à offrir un asile à ceux qui ne sont plus capables de gérer seul leur existence – et d’une manière générale à contribuer par l’impôt aux nécessités collectives. Mais cette solidarité, dont l’existence est évidemment essentielle, repose sur des dispositifs impersonnels et qu’on pourrait qualifier de froids. La fraternité donne à la solidarité une chaleur affective qui en fait autre chose que la simple application mécanique de dispositifs institutionnels. Elle est ce qui vient corriger les insuffisances d’une égalité qui n’est qu’une égalité de droit et d’une liberté qui peut n’être que formelle lorsqu’on n’a pas les moyens réels de l’exercer…la fraternité est ce qui introduit de l’humanité dans l’espace républicain…L’idée de fraternité universelle revient donc à affirmer qu’au-delà des clivages inévitables qui peuvent séparer les hommes ou les communautés humaines, quelque chose de plus solide invite à reconnaître dans tout autre homme un autre soi-même. La fraternité tend à mettre en avant ce lien proprement humain qui, sans les faire disparaître, transcende toutes les différences, toutes les oppositions et tous les conflits. À tel point qu’on qualifiera d’inhumain ou de barbare celui pour qui ce sentiment serait totalement étranger…À l’échelle individuelle, qui est son seul niveau authentique de manifestation, la fraternité se révèle par ce sentiment moral d’empathie qui fait que la souffrance d’autrui, le malheur qui le frappe, l’injustice dont il est victime, peuvent me toucher au plus profond de moi-même, alors qu’ils ne me concernent pas directement. La fraternité est par exemple ce qui se manifeste lorsque je risque ma vie pour secourir un enfant ou un inconnu exposé à un danger, ou toute autre expression concrète et affective de solidarité humaine.

https://valeurs-de-la-republique.reseau-canope.fr/Michel Delattre.

**Doc. 8** : La pauvreté, un danger pour la cohésion sociale et la démocratie

Les chômeurs et les familles monoparentales sont les plus touchés par la pauvreté monétaire

https://www.insee.fr/

Une image contenant texte, capture d’écran, Police, nombre

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

12,7 % de la population est en situation de privation matérielle et sociale en 2024 (incapacité de couvrir des dépenses de la vie quotidienne comme pouvoir chauffer son logement).

https://www.insee.fr/

La France compte 5,4 millions de pauvres si l’on fixe le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian [1] et 9,8 millions si l’on utilise le seuil de 60 %, selon les données 2023 (dernière année disponible) de l’Insee. Dans le premier cas, le taux de pauvreté est de 8,4 % et, dans le second, de 15,4 %. Quel que soit le seuil utilisé, la pauvreté augmente en France depuis le milieu des années 2000…la hausse de la pauvreté est spectaculaire en 2023 : + 650 000 personnes au seuil à 60 % et + 230 000 au seuil à 50 %, par rapport à 2022…En proportion de la population, la pauvreté n’explose pas en France. Notre pays est en Europe l’un de ceux qui parviennent le moins mal à contenir le phénomène. En revanche, comme pour les inégalités de revenus en général, la tendance à la baisse s’est retournée : depuis le milieu des années 2000, la pauvreté repart à la hausse, ce qui nourrit de profondes tensions dans notre société.

https://www.inegalites.fr/

Depuis une trentaine d’années, les citoyens les plus pauvres ont basculé, pour bon nombre d’entre eux, soit dans l’abstentionnisme, soit dans le populisme. Désormais, le risque est que les classes moyennes – socle social de nos sociétés démocratiques –, soient à leur tour gagnées par la défiance et la déréliction. Les gouvernements se doivent d’y prendre garde.

https://www.lemonde.fr/15 décembre 2017.

**Doc. 9** : L’Etat lutte pour favoriser la mixité sociale

« Le SNU doit favoriser l’appropriation du collectif, donner de la visibilité à ceux que l’on ne voit pas, créer de la mixité sociale »

Tribune de Guy Lavocat Député européen (Renew)

Le service national universel (SNU) est un enjeu de cohésion sociale par ce qu’il porte d’universalité et d’apprentissage des codes de citoyenneté, explique, dans une tribune au « Monde », le député européen Guy Lavocat, membre en 2018 du groupe de travail sur le service national universel.

https://www.lemonde.fr/28 janvier 2024.

Depuis sa création en 2019, le SNU a pour ambition de former tous les jeunes de 15 à 17 ans pour devenir des citoyens attachés aux valeurs de la République et prêts à s’investir dans une société de l’engagement, bâtie autour de la cohésion nationale…Selon une enquête de l’Institut national de la jeunesse et de l’éducation populaire (INJEP), le taux de satisfaction des volontaires s’élève à 94%, avec le sentiment d’avoir été valorisés comme ayant un rôle à jouer dans la société actuelle, tandis que 90 % d’entre eux le recommandent à un proche. L’INJEP relève les principaux bénéfices retenus par les jeunes un an après leur séjour : la dimension collective, citoyenne, socialisante avec l’absence de téléphone comme vecteur de socialisation et la meilleure appréhension du vivre-ensemble et des valeurs associées (l’entraide, l’inclusion, l’engagement, la solidarité)…Aussi, avec un taux de participation de 40,7% de lycéens professionnels et de 6,4% de jeunes issus en QPV dans le dispositif CLE, le SNU répond de plus en plus à l’objectif de mixité sociale et territoriale. A ce titre, la communauté éducative confirme la qualité et les impacts positifs du dispositif pour leur classe et leur établissement, notamment sur l’autonomie, l’empathie, la tolérance et le respect des règles du collectif.

https://www.education.gouv.fr/Septembre 2024

**Doc. 10** : L’égalité Homme-Femme

**1907** : La loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire.

**1944** : Ordonnance accordant le droit de vote et d’éligibilité aux femmes.

**1946** : Le principe de l’égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines est désormais inscrit dans le préambule de la Constitution.

**1965** : Loi de réforme des régimes matrimoniaux qui autorise les femmes à exercer une profession sans autorisation maritale et à gérer leurs biens propres.

**1972** : Le principe de l’égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

**1987 :** Loi instituant l’autorité parentale conjointe pour les enfants naturels ou de parents divorcés.

**2000 :**Loi de mise en œuvre sur l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux.

**2006 :**Loi sur l’égalité salariale entre les femmes et les hommes.

**2007 :**Loi sur l’égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives.

**2014** : Première loi-cadre sur l'égalité femmes-hommes.

**2016** : La loi du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels introduit l’interdiction de tout agissement sexiste dans le règlement intérieur de l’entreprise. Le Conseil supérieur de l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi.

https://www.rhone.gouv.fr/

**Doc. 11** : La laïcité

**Article premier de la Constitution, 1958 :**

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l’égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d’origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

« La laïcité est un principe de droit politique. Elle recouvre un idéal universaliste d’organisation de la Cité et le dispositif juridique qui tout à la fois se fonde sur lui et le réalise. Le mot qui désigne le principe, laïcité, fait référence à l’unité du peuple, en grec le laos, telle qu’elle se comprend dès lors qu’elle se fonde sur trois exigences indissociables : la liberté de conscience, l’égalité de tous les citoyens quelles que soient leurs convictions spirituelles, leur sexe ou leur origine, et la visée de l’intérêt général, du bien commun à tous, comme seule raison d’être de l’Etat. La laïcité consiste à affranchir l’ensemble de la sphère publique de toute emprise exercée au nom d’une religion ou d’une idéologie particulière. »

Henri Peña-Ruiz, Qu'est-ce que la laïcité ?

La République est la chose de tous, vouée au vivre-ensemble, capable de rassembler les sentiments identitaires pluriels de ses membres en les fondant sur la cohésion sociale. Celle-ci, fondée sur les valeurs démocratiques, ne peut qu’en appeler à un projet pluraliste, y compris en matière religieuse. Aussi se construit-elle dans le dialogue, la tolérance, le respect et une liberté authentique de pratiquer ou non toutes les religions…la religion est capable d’associer, dans le respect de cette norme de régulation et de convergence qu’est la laïcité, capable de fonder des sociétés de pluralisme religieux.

Laïcité et pluralisme religieux, sous la direction de Florence Faberon